

Décision du Maire

N° 2026-020

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : PISCINE COUVERTE - MISSION DE DIAGNOSTIC ET D'ÉVALUATION PRÉALABLE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN - MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que, dans le cadre de l'évaluation préalable à la réalisation de travaux de maintenance et d'entretien de la piscine couverte, il est nécessaire d'effectuer une mission de diagnostic et d'évaluation ;
- Considérant la consultation engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 26 janvier 2026 ;
- Considérant les 5 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;
- Considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable ;

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le marché, selon la procédure adaptée, avec la société IDEOGREEN sise 7 chemin Tassie, 31 320 CASTANET TOLOSAN, pour un montant de 15 000,00 € HT.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mercredi 18 Février 2026

Pour le Maire délégué,
Le Conseiller municipal suppléant



Rémi Pluche

Déposée en Sous-Préfecture le : 19/02/2026

Affichée le : 19/02/2026